

Compte-rendu Conseil de gestion

du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 4 novembre 2016

Maison des associations à Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA).

Commissaires du gouvernement :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet de Gironde,
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Laurent COURGEON, chef de la mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral (DIRM SA),
- Sylvie LEMONNIER, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- Sophie AUDOUARD, responsable de la division « milieu naturel et paysage » de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- David MORDANT, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUROUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Guillemette ROLLAND, déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,

- Élisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Éric FOUQUET, réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- David LAMOUROUS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde.

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Daniel BOUQUEY, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Fabien FOUCAUD, APC kite,
- Jean BARBARY, AST canoë-kayak,
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine,
- Claude MULCEY, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO,
- Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Marie-Hélène RICQUIER, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Michel DAVERAT, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),

- Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),
- Madeleine DESSALES, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ,
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux,
- Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

Étaient excusés :

Vice-présidents:

- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Éric LEMONNIER, commandant la zone maritime Atlantique.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Benoit BITEAU, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Jean-Jacques CORSAN, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Jean TOUZEAU, conseil départemental de la Gironde,
- Dominique FEDIEU, conseil départemental de la Gironde,
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- Jacques CHAUVET, conseil départemental de la Gironde,
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Dominique PALLET, commune d'Arès,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Éric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains,
- Daniel SUIRE, commune de Lanton,
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos,
- Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich,
- Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch,
- Yves FOULON, commune d'Arcachon,
- Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL).

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Carole VEILLARD, conseil départemental de la Gironde.

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- Sylvain BRUN, association Arpège.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jean-Michel LABROUSSE, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Vincent BODIN, organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine,
- Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Mireille MAZURIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Bernard BERGEZ, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Fabrice VIGIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon,
- Catherine COUTEAUX, conseil départemental de la Gironde, direction du développement durable,
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),
- Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI),
- Marie-Pierre VIALLET-NOUHANT, chambre de l'agriculture de Gironde.

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Bruno MEYRAT, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- Christian MINVILLE, Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA),
- Claude TERMINARIAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine.

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),
- Franck JOUANDOUDET, Cap Termer.

Personnalités qualifiées :

- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon:

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Benjamin BERIOU, ambassadeur LIFE pêche à pied de loisir,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »,
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »,
- Magali LUCIA, chargée de mission « qualité de l'eau »,
- Delphine MARTINS DE MOURGUES, chargée de mission LIFE pêche à pied,
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative.

Sommaire

1.	Installation des nouveaux membres	6
2.	Approbation de l'ordre du jour	6
3.	Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 04/07/2016	6
4.	Compte-rendu de la dernière séance du Bureau	7
5.	Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion	8
	 5.1. État d'avancement de la concertation	9 . 10 . 11
6.	Information sur la mise en place de l'AFB	. 24
	6.1. Contexte apporté par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages6.2. Schéma et calendrier de mise en œuvre de l'AFB	
7.	Questions diverses	. 26
	 7.1. Les locaux 7.2. Circulation des avions et des hélicoptères de tourisme 7.3. Délibération du Bureau du Conseil de gestion concernant la demande de régularisation de l'AOT du centre de thalassothérapie 	. 26
8.	Prochaines dates	. 27

Le Président, François DELUGA ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de gestion de leur présence.

Le Président informe également les membres de la présence de Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon et de Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde, en tant que Commissaires du gouvernement.

1. Installation des nouveaux membres

Le Président installe trois nouveaux membres du Conseil de gestion nommés par l'arrêté interpréfectoral modificatif du 10 octobre 2016 :

o Commune d'Audenge :

Titulaire: Claude GARCIA, suppléant: Jean-Pierre GUYONVARCH;

Représentants d'un gestionnaire d'espace protégé :

Suppléant : Sylvain BRUN.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour transmis aux membres du Conseil de gestion avec l'invitation. L'ordre du jour suivant est adopté après approbation à l'unanimité :

- 1. Installation des nouveaux membres
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 04/07/2016
- 4. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau
- 5. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion
- 6. Information sur la mise en place de l'AFB
- 7. Questions diverses
- 8. Prochaines dates

Délibération

L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.

PNMBA_2016_31

3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 04/07/2016

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Délibération

Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 juillet 2016.

PNMBA_2016_32

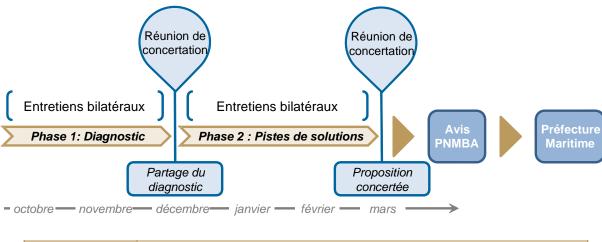
4. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau

Les points forts de la séance du Bureau du 26 septembre 2016 sont présentés, le compte-rendu sera diffusé après approbation au prochain Bureau.

Points forts:

- Sollicitation par le projet de PLU d'Andernos-les-Bains ;
- Point d'information sur la cartographie des habitats ;
- Méthodologie proposée pour formuler un avis en réponse à la saisine du PNMBA par la préfecture maritime, sur la pratique d'une activité nautique envisageant notamment la pertinence d'un assouplissement de la règlementation s'agissant de la pratique du kayak sur l'Ile aux Oiseaux.

Méthodologie et calendrier proposés pour formuler un avis s'agissant de la pratique du kayak sur l'Ile aux Oiseaux :



Darticipanta	DDTM, DREAL, CELRL, Gestionnaire, Représentants des pratiquants, CEBA,
Participants	ACMBA, Sous-préfecture.

Avis:

Avis	Objet	Décisions / Délibérations
Simple	AOT pour la prise d'eau de mer de la société hôtelière Abatilles Arcachon.	Avis favorable avec réserves
Simple	AOT pour la réalisation de trois épis sur le domaine public maritime à Lège-Cap-Ferret.	Avis favorable avec recommandations
Simple	Projet d'arrêté préfectoral fixant les limites de l'unité de gestion de l'anguille du Bassin Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre.	Avis favorable
Simple	Projet d'arrêté préfectoral rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine relative à la création et aux conditions d'attribution de la pêche à pied professionnelle sur le Bassin d'Arcachon.	Avis favorable avec recommandations
Simple	Projet d'arrêté préfectoral rendant obligatoire une délibération du CRPMEM Aquitaine relative à la mise en place de cantonnements pour la palourde.	Avis favorable avec recommandations

5. Point d'étape de l'élaboration du Plan de gestion

5.1. État d'avancement de la concertation

Plusieurs phases de concertation ont été menées depuis fin 2015. La première, entre octobre 2015 et mars 2016, a permis d'identifier les « Grandes Lignes » du Plan de gestion. Ces dernières ont été consolidées à l'occasion du deuxième Comité de pilotage le 18 mars 2016, puis présentées pour validation du point d'étape au Conseil de gestion du 1^{er} avril 2016.

A partir de ces « Grandes Lignes », la deuxième phase de concertation, entre avril et juin 2016, s'est appuyée sur une série d'entretiens bilatéraux, d'entretiens groupés et de groupes de travail pour préciser, détailler et prioriser les éléments de Finalités et Sous-finalités (objectifs stratégiques à 15 ans du Plan de gestion) avant discussion en Commissions. A l'issue de cette concertation, une ébauche des Finalités et Sous-finalités a ainsi pu être présentée en COPIL puis en Conseil de gestion le 4 juillet 2016 pour validation du point d'étape.

La troisième phase de concertation, engagée en juillet 2016, visait cette fois à identifier le niveau d'ambition et les résultats attendus pour les différentes Finalités et Sous-finalités du Plan de gestion. Cette phase s'est appuyée sur des entretiens bilatéraux et groupés avec les différents acteurs du territoire, sur la base du document validé le 4 juillet 2016. Ces entretiens ont, par ailleurs, permis d'amorcer la discussion autour des enjeux de gouvernance liés à la mise en œuvre du Plan de gestion.

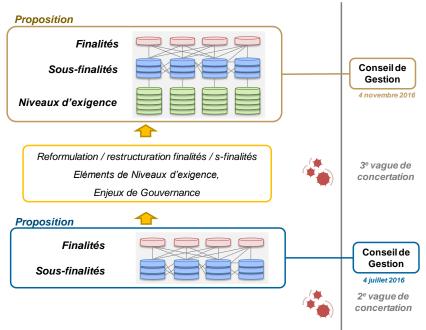


Figure 1 : illustration du niveau d'avancement de la démarche

Ce Conseil de gestion du 4 novembre 2016 fait suite au Comité de pilotage du 21 octobre 2016 au cours duquel une première proposition a déjà pu être discutée. Les modifications et remarques issues de ces échanges ont été intégrées à la version qui est présentée.

Clôturant cette troisième phase de concertation, ce débat en Conseil de gestion a ainsi pour objet de permettre la validation et le partage des éléments suivants :

- propositions de modifications des Finalités et Sous-finalités, suite au travail engagé sur les Niveaux d'exigence ;
- éléments d'écriture des Niveaux d'exigence en fonction des Finalités et Sous-finalités ;
- travaux du PNMBA autour des enjeux de gouvernance identifiés en lien avec les Finalités et Sous-finalités du Plan de gestion.

5.2. Les Niveaux d'exigence et leur prise en compte dans la mise en œuvre du Plan de gestion

Les Niveaux d'exigence expriment l'ambition associée à chacune des Sous-finalités du Plan de gestion. Ils occupent de se fait une place centrale dans leur mise en œuvre:

1. Les Niveaux d'exigence guident la mise en œuvre du Plan de gestion et la priorisation des programmes d'action.

Ils permettent de cibler les résultats attendus à 15 ans et de guider la gestion avec un Tableau de bord et des indicateurs qui renseignent l'évolution constatée de chacune des thématiques abordées, au fur et à mesure de l'avancement du Plan de gestion.

Si l'écart entre les indicateurs et la cible ne reflétait pas une trajectoire de convergence vers le résultat attendu, le Conseil de gestion serait amené à prioriser un programme d'action visant à corriger la trajectoire observée pour la rapprocher des attendus du Plan de gestion.

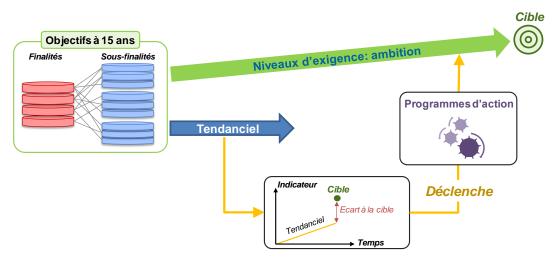


Figure 2 : les Niveaux d'exigence expriment l'ambition d'un objectif à 15 ans

Le travail engagé sur les Niveaux d'exigence devra donc être encore précisé et complété par l'élaboration du Tableau de bord avec une définition précise des indicateurs.

2. Les Niveaux d'exigence apportent une grille de lecture pour l'instruction des demandes d'avis soumis au Parc naturel marin.

A travers l'instruction d'une demande d'avis, la contribution ou non de l'initiative considérée à l'atteinte des Finalités et des Niveaux d'exigence attendus sera évaluée au regard des différents enjeux concernés.

L'écart de la situation considérée à la « cible » définie par les Niveaux d'exigence apportera ainsi des indications sur le niveau de compatibilité des initiatives et projets avec le Plan de gestion et permettra, le cas échéant, de guider l'avis du Parc naturel marin et de le compléter le cas échéant par des réserves ou recommandations.

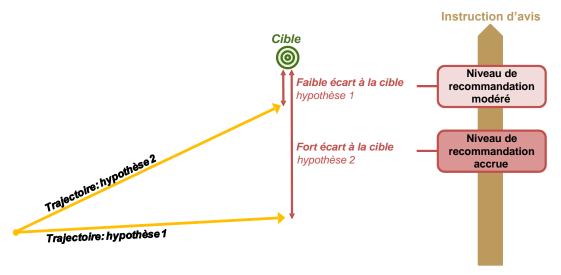


Figure 3 : lecture schématisée de la compatibilité d'une initiative avec le Plan de gestion à travers l'instruction d'un avis du Parc naturel marin

Il est à noter qu'en pratique, une demande d'avis nécessite la lecture croisée entre les différentes Finalités du Plan de gestion avec la recherche d'un équilibre global au regard des différents enjeux concernés.

5.3. Proposition d'évolution des Finalités et Sous-finalités

Le travail mené sur l'écriture des Niveaux d'exigence a conduit à re-questionner certaines Finalités et Sous-finalités présentées au Conseil de gestion du 4 juillet 2016. Cette phase d'expression des ambitions à 15 ans a en effet permis de détecter des redondances entre certaines Finalités et Sous-finalités, et les besoins de restructuration pour une meilleure cohérence d'ensemble des sujets.

Plusieurs évolutions sont donc proposées au Conseil de gestion à partir d'un tableau de synthèse et un support numérique présenté en introduction aux Niveaux d'exigence associés. Ces évolutions sont de plusieurs natures :

- Des modifications de l'intitulé des Finalités ou des Sous-finalités, dans un souci de simplification ou de précision des enjeux portés;
- Une restructuration de Finalités et/ou de Sous-finalités pour une meilleure lecture des enjeux abordés, et un traitement via les Niveaux d'exigence, le cas échéant. Cette restructuration a notamment pu se traduire par :
 - la **fusion** de Sous-finalités présentant des similitudes importantes quant aux objectifs qu'elles exprimaient ;
 - l'éclatement en plusieurs Sous-finalités lorsque les enjeux l'exigeaient ;
 - la **réorganisation** de certaines parties pour une meilleure lecture des thématiques traitées.

5.4. Éléments de Niveaux d'exigence

La structuration globale reste inchangée à ce stade :

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

- I. Des richesses naturelles préservées
- II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire
- III. Un espace dynamique en partage
- IV. Un « bien commun » exceptionnel à comprendre et à découvrir

B. Un développement durable des activités

- l. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages
- II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime
- C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités
 - I. Une convergence de connaissances pluridisciplinaires
 - II. Une capacité d'observations et d'alertes
 - III. Des connaissances partagées

Figure 4 : structuration du Plan de gestion validé au Conseil de gestion du 4 juillet 2016

A. Un « bien commun » exceptionnel et partagé

I. Des richesses naturelles préservées

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	1. Une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes	 Une absence de perturbations significatives sur la faune et flore marines liées à la présence de contaminants (chimiques ou biologiques) Des paramètres physico-chimiques favorables au bon état écologique des masses d'eau Une quantité de macro-déchets et produits de dégradation (microparticules) ne générant pas de perturbations significatives pour la faune marine et l'écosystème Des apports en eau douce maintenus (cycle, quantité et qualité sur tributaires, nappes phréatiques) Une hydromorphologie favorable au bon fonctionnement des écosystèmes

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
1. Une très bonne qualité écologique et sanitaire de l'eau	2. Une qualité environnementale et sanitaire de l'eau garantissant un cadre favorable aux usages	 Une qualité chimique du milieu qui présente des concentrations inférieures aux seuils réglementés ou recommandés, ou à défaut aux moyennes nationales 100 % des zones de baignades naturelles recensées en qualité « excellente » tout au long de l'année Une quantité réduite de macro-déchets et produits de dégradation (microparticules) ne provoquant pas d'impacts significatifs sur les usages Une qualité microbiologique des mollusques non fouisseurs (huîtres, moules) et fouisseurs permettant le classement optimal des zones de production et des gisements naturels conchylicoles

Ouvrant le débat, la CEBA propose la suppression du terme « significatif » dans le premier et le troisième Niveau d'exigence de la Sous-finalité « une qualité et une quantité d'eau garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes », considérant qu'un impact significatif serait limitant au regard des objectifs du Parc naturel marin.

Melina ROTH indique qu'il est cependant important de définir un seuil qui puisse caractériser l'alerte et prioriser les actions. Le terme « significatif » introduit le principe d'un seuil que l'on est capable d'observer ou de renseigner. Dans les étapes suivantes, les indicateurs devront préciser ce seuil en apportant des éléments sur ce qui pourrait être mesuré ou observé.

Jacques STORELLI propose ensuite une modification avec des « apports en eau douce maintenus et/ou restaurés ».

Melina ROTH indique qu'avec la notion d'un maintien des apports en eau douce, il y a déjà dans la proposition initiale l'expression d'une ambition forte qui appelle aussi une cohérence des efforts par les bassins versants en dehors du périmètre du Parc naturel marin. En pratique, le « maintien » qui est proposé permettra également une amélioration globale à long terme avec la vigilance portée par les avis que le Parc pourrait prononcer.

Suite à cet échange, le Président propose de rester sur la proposition initiale.

La qualité microbiologique des zones de production et des gisements naturels conchylicoles est abordée. Isabelle AUBY indique qu'il sera difficile voire impossible d'obtenir un classement optimal en ce qui concerne les mollusques fouisseurs.

La forte ambition de cet objectif est reconnue par les membres du Conseil qui expriment cependant le souhait de maintenir cette formulation.

Des précisions sont demandées sur la référence à la moyenne nationale en ce qui concerne les contaminants chimiques.

Melina ROTH indique que lorsque des réglementations ou recommandations existent, il s'agit bien de s'y conformer. En revanche, pour des contaminants qui ne sont pas encore cadrés par une réglementation et/ou recommandation, l'objectif proposé serait de rester en-dessous de la moyenne nationale. Cette proposition exprime l'ambition que le PNM soit un espace performant à l'amont de ces différentes sources de contaminants vers le milieu marin. La question d'un objectif « significativement en-dessous des moyennes nationales » est posé mais n'est pas retenu considérant la proposition initiale suffisamment ambitieuse.

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
	3. Un bon état de conservation des habitats marins de substrat meuble sous statut	 Des herbiers de zostères naines et cortèges faunistiques associés restaurés Des herbiers de zostères marines et cortèges faunistiques associés restaurés Les cortèges faunistiques associés aux bancs de sable maintenus
2. Un bon état de conservation des habitats	4. Un bon état de conservation des habitats d'interface terre/mer sous statut	 Des prés salés et cortèges faunistiques associés maintenus Des laisses de mer maintenues hors des espaces aménagés à forte vocation balnéaire en période estivale et des fronts de mer urbains Des roselières estuariennes et cortèges faunistiques associés maintenus
	5. Un bon état de conservation des habitats terrestres sous statut	 Des lagunes en mer à marées et cortèges faunistiques associés maintenus Des dunes végétalisées et cortèges faunistiques associés maintenus Des formations boisées et cortèges faunistiques associés maintenus Des formations prairiales et cortèges faunistiques associés maintenus
3. Un bon état de	Un bon état de conservation des populations d'oiseaux nicheurs du Bassin d'Arcachon Un bon état de conservation	- Un succès reproducteur optimisé pour les populations d'espèces à enjeux du Bassin d'Arcachon
conservation des populations d'oiseaux	des populations d'oiseaux hivernants du Bassin d'Arcachon	- Une diversité d'espèces maintenue avec un nombre croissant d'oiseaux hivernants
	8. Un bon état de conservation des populations d'oiseaux migrateurs du Bassin d'Arcachon	- Des haltes migratoires bénéfiques aux populations d'oiseaux migrateurs
	9. Un bon état de la faune marine accomplissant tout son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	 Des populations d'espèces marines à enjeux pour le Bassin d'Arcachon maintenues (dont les syngnathidés: hippocampes) ou restaurées (dont l'huître plate) Un bon état des populations des espèces exploitées (hors espèces non indigènes envahissantes) permettant des prélèvements durables, dont les mollusques (palourdes), les vers (mouron) et les crustacés
4. Un bon état de conservation de la faune marine	10. Une contribution au bon état de la faune marine accomplissant une partie de son cycle de vie dans le Bassin d'Arcachon	 Un bon niveau d'accomplissement de la partie du cycle de vie réalisée par les espèces marines à enjeux fréquentant le Bassin d'Arcachon et son ouvert, dont la mégafaune marine (marsouins, élasmobranches : requins et/ou raies) Un bon niveau d'accomplissement de la partie du cycle de vie réalisée par les espèces exploitées fréquentant le Bassin d'Arcachon et son ouvert permettant des prélèvements durables, dont l'anguille, la seiche, le bar, les soles et les sparidés

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
5. Un bon état de conservation des populations d'espèces terrestres à enjeux	11. Une contribution au bon état de conservation de la faune terrestre sous statut	 Un maintien des potentialités d'accueil du vison d'Europe Un bon état de conservation des populations de mammifères semi-aquatiques, dont la loutre d'Europe Un bon état de conservation des populations de chiroptères Un bon état de conservation des populations de cistude d'Europe Un bon état de conservation des populations d'odonates (libellules) et de lépidoptères (papillons) sous statut
	12. Une contribution à la conservation de la flore terrestre patrimoniale	- Le maintien ou la restauration des stations d'espèces floristiques patrimoniales
6. Une capacité d'accueil globale préservée	13. Les continuités écologiques maintenues et restaurées	 Des conditions de mobilité rétablies ou améliorées entre les milieux pour les espèces aquatiques, dont les poissons amphihalins, les reptiles et les mammifères semi-aquatiques et marins Des espaces de transition et de mobilité préservés pour les habitats et la flore Des conditions favorables aux déplacements essentiels des oiseaux
permettant le bon état de conservation des populations d'espèces	14. Des fonctionnalités écologiques maintenues et restaurées	 Le maintien de la fonctionnalité des habitats pélagiques et benthiques, dont la production primaire Des zones fonctionnelles optimisées et restaurées pour la reproduction et la croissance de la faune marine, dont les habitats d'origine anthropique (lacs de tonnes, digues et enrochements) Des surfaces de nature et des capacités d'accueil (mosaïque d'habitats, quiétude) permettant le bon état des populations d'espèces

Guillemette ROLLAND souhaite réitérer une remarque déjà faite en Commission « Gestion des Richesses Naturelles » en juin 2016 sur la vision fixiste induite par l'objectif de maintien de certains habitats alors même qu'une gestion adaptative a été instaurée sur plusieurs sites du Bassin d'Arcachon. Le caractère figé des tableaux présentés ne lui semblent pas laisser la place nécessaire aux évolutions des milieux telles que la remise en eau de zones endiguées ou encore les évolutions liées au changement climatique.

Le Président précise que les éléments présentés ici ne sont que des têtes de chapitre et que le Plan de gestion sera un document rédigé avec des paragraphes explicatifs qui préciseront les différents Niveaux d'exigence. Par ailleurs, pour cette partie, le Parc naturel marin se doit de répondre aux exigences Natura 2000 qui imposent l'atteinte d'un « bon état de conservation » des habitats. Cependant, avec la prochaine phase de travail nécessaire pour la définition des indicateurs, il sera possible d'apporter une vision plus nuancée et de mieux cibler les enjeux clefs.

Michel DAVERAT exprime une inquiétude sur la contradiction possible de la proposition relative à l'habitat des laisses de mer avec l'objectif d'atteinte du bon état de conservation (Natura 2000). La

problématique d'une méconnaissance de ce qu'est la laisse de mer (souvent associée à un déchet) et l'utilisation intensive des cribleuses comme engin de nettoyage est également soulignée.

Melina ROTH précise que la rédaction de ce point a été modifiée suite au Comité de Pilotage pour tenir compte des remarques reçues. La formulation proposée a ainsi été retravaillée pour chercher un équilibre entre les exigences Natura 2000 et la responsabilité des élus locaux qui est engagée sur les zones de baignade aménagées, la possibilité de nettoyer les plages aménagées en période estivale et les fronts de mer urbains toute l'année, devant de ce fait, pouvoir être maintenue.

Le Président insiste sur le niveau de responsabilité différencié des maires entre des secteurs à forte vocation balnéaire (sécurité des biens et des personnes) et ceux où l'enjeu écologique est prépondérant. Jacques STORELLI souligne l'évolution positive de la nouvelle proposition et indique que c'était effectivement le ramassage mécanisé qui était ciblé dans la critique de la version précédente. Il alerte cependant sur le besoin de bien définir les « espaces aménagés à forte vocation balnéaire » pour contenir l'extension du ramassage des laisses de mer.

Le Président indique que la définition de ces secteurs pourra être affinée à l'occasion notamment du travail sur la Carte des vocations. Par ailleurs, l'objectif de « maintien » dans la proposition qui est faite, laisse toute opportunité de proposer, en stratégie d'action, un travail sur l'amélioration des méthodes de ramassage des déchets contenus dans la laisse de mer.

Concernant l'huître plate, Isabelle AUBY rappelle que c'est une maladie qui est à l'origine de sa disparition quasi-totale sur la façade Atlantique française. La restauration de l'espèce sur le Bassin d'Arcachon paraît de ce fait assez peu réalisable. Le Président indique comprendre cette remarque mais précise que cette espèce étant sous statut OSPAR, il était important qu'elle soit prise en compte dans le document.

Il est ensuite indiqué que la palourde japonaise faisant partie des espèces non indigènes envahissantes du Bassin d'Arcachon prise en compte dans la formulation proposée, semble paradoxale.

Il est proposé de revoir la formulation pour intégrer cet aspect.

Claude BONNET exprime une crainte sur le focus qui est fait sur les espèces dites à enjeux et notamment, qu'il induise un oubli du reste de la biodiversité, dont la « nature ordinaire ».

Le Président indique qu'il y a eu effectivement un effort de priorisation réalisé pour cette première partie relative aux espèces à enjeux mais que la nature ordinaire est traitée dans les Finalités relatives aux fonctionnalités, aux impacts cumulés et également dans la partie « Connaissances » qui seront présentées ci-après.

Il est demandé que les rougets soient ajoutés à la liste mentionnée dans le Niveau d'exigence sur le « bon niveau d'accomplissement de la partie du cycle de vie réalisée par les espèces exploitées fréquentant le Bassin d'Arcachon et son ouvert permettant des prélèvements durables ». Le Président retient la suggestion.

II. Une culture maritime vivante qui nourrit un lien particulier au territoire

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
7. Une identité maritime plurielle en lien avec les valeurs du Bassin, porteuse d'avenir	15. Une identité maritime du Bassin d'Arcachon forte, accessible et transmise	 Un partage des pratiques professionnelles, de loisir et du quotidien liées aux différentes facettes de l'identité maritime du territoire Une appropriation de la responsabilité de transmission et de création par l'ensemble des acteurs et habitants Une présence affirmée d'une offre culturelle tournée vers la mer dans les différentes dimensions de l'offre locale
8. Des patrimoines culturels et paysagers qui	16. Des patrimoines matériels et immatériels et une mémoire locale connus, préservés et valorisés	 L'identification, la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs des patrimoines du Bassin d'Arcachon Le recueil et la valorisation des mémoires locales Le maintien et la transmission des savoir-faire liés aux patrimoines maritimes
façonnent le territoire maritime	17. Des paysages, des espaces qui participent à l'identité maritime du territoire et valorisent la typicité des lieux	 La prise en compte des qualités paysagères dans les projets, aménagements, choix de gestion Des espaces portuaires qualitatifs (architecture, aménagements, infrastructures) qui portent la typicité des patrimoines et des savoir-faire

Cette partie n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier.

III. Un espace dynamique en partage

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
9. Une adaptation à un espace en	18. Des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydrosédimentaires du Bassin d'Arcachon	 Une vision d'ensemble des interventions qui n'aggrave pas l'exhaussement de l'estran, notamment en fond de Bassin Des aménagements et des modes d'intervention qui tirent partie des dynamiques hydrosédimentaires naturelles des substrats meubles
mobilité permanente	19. Une contribution à la gestion du trait de côte adaptée aux substrats meubles et cohérente avec les politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales	- Une vision d'ensemble des stratégies locales de gestion du trait de côte qui prend en compte les enjeux maritimes
10. Un équilibre dynamique entre des vocations multiples	20. Une conciliation spatiale et temporelle des activités	 Des réponses aux niveaux de fréquentation adaptées à la sensibilité des milieux dans l'espace et dans le temps (dont marées et saisons) Une information et un dialogue permanent entre les acteurs, intégrant les enjeux liés à la préservation des patrimoines (naturel)

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
10. Un équilibre	21. Un aménagement de l'espace contribuant à la durabilité des activités et à la généralisation des bonnes pratiques	 Un niveau et un maillage d'équipement et d'aménagement qui permettent une mise en œuvre facilitée des bonnes pratiques et la préservation du milieu Une ergonomie des équipements nécessaires à la durabilité des filières professionnelles
dynamique entre des vocations multiples	22. Des friches ostréicoles	 Une réhabilitation éliminant l'ensemble des déchets anthropiques et le potentiel de recaptage sauvage Une réhabilitation des friches équilibrée entre espaces productifs et espaces de nature
	réhabilitées	- 75 % des friches ostréicoles réhabilitées sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et son ouvert (amont et aval)
11. Des espaces portuaires aux caractéristiques	23. Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes	 Une diversité d'activités adaptée aux caractéristiques de chaque port, qui intègre les niveaux de dépendance au milieu marin et de cohérence avec l'identité maritime du Bassin d'Arcachon
maritimes préservées	24. Une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée et maintenue	- Des fenêtres temporelles d'accessibilité adaptées à la configuration de chaque port et compatibles avec les activités professionnelles et de loisir
12. Une approche globale des enjeux pour une gestion intégrée des pressions anthropiques et leurs effets cumulés	25. Des effets cumulés des impacts anthropiques compatibles avec la préservation des richesses naturelles, des activités	- Une vision d'ensemble des pressions anthropiques qui intègre les impacts cumulés sur le milieu marin

Mélina LAMOUROUX demande si le Niveau d'exigence d'« une vision d'ensemble des interventions qui n'aggrave pas l'exhaussement de l'estran, notamment en fond de Bassin » intègre les questions relatives à la turbidité de l'eau.

Il est répondu que cette partie concerne plus spécifiquement les dynamiques hydrosédimentaires, la vigilance sur l'impact des travaux maritime étant traitée à travers « une vision d'ensemble des pressions anthropiques qui intègre les impacts cumulés sur le milieu marin » pour laquelle la turbidité pourrait être l'un des indicateurs. Des précisions sont également demandées sur ce que comporte la notion « d'interventions sur le milieu marin » évoqués dans la Sous-finalité 18 « des interventions sur le milieu marin cohérentes avec les dynamiques hydrosédimentaires du Bassin d'Arcachon ». Melina ROTH indique que l'ambition portée par ce Niveau d'exigence repose sur une vision d'ensemble des impacts sur le milieu marin des interventions, avec un focus particulier sur la contribution possible à l'exhaussement de l'estran, tandis que les effets de ces interventions sur les autres paramètres de conservations des habitats, de qualité de l'eau, ou de turbidité sont traités par la Sous-finalité 25 qui vise les « effets cumulés des impacts anthropiques ».

Jean-Guy PERRIÈRE souhaite que des précisions soient apportées sur le Niveau d'exigence « des aménagements et des modes d'intervention qui tirent partie des dynamiques hydrosédimentaires naturelles des substrats meubles » associé à la Sous-finalité 18. Melina ROTH indique que la proposition qui est faite consiste à s'appuyer sur la dynamique hydrosédimentaire naturelle

lorsqu'elle contribue à l'atteinte des objectifs des travaux envisagés (par exemple la mobilisation naturelle des sédiments engendrée par le déversement d'une craste à travers un port contribuant à son entretien). La formulation du Niveau d'exigence pourrait donc être précisée en indiquant « lorsqu'elle est favorable » de façon à mieux traduire le principe attendu de prendre appui sur la dynamique hydrosédimentaire naturelle ou de l'accompagner.

Jean-Guy PERRIÈRE estime que les questions relatives à l'hydraulique, point essentiel de l'avenir du Bassin, ne sont pas suffisamment traitées dans la proposition actuelle et exprime la crainte que le document comporte encore des contradictions par la manière dont les sujets sont abordés dans les différents chapitres. Melina ROTH indique, que les éléments présentés ont fait l'objet d'un premier traitement des contradictions et des redondances, que ce travail va devoir se poursuivre jusqu'à la fin de l'élaboration du Plan de gestion, et appelle une vigilance collective sur ces aspects.

Nathalie LE YONDRE souligne l'importance de la notion de diversité des activités présentes sur les ports, indiquée dans la sous-finalité « Des espaces portuaires dédiés aux activités maritimes ».

Le Conseil demande que la notion de « fenêtres temporelles d'accessibilité » aux espaces portuaires soit mieux explicitée. Melina ROTH informe qu'il s'agit des plages d'accessibilité maritime effectives dans les ports, à savoir le temps pendant lequel il est possible d'entrer et de sortir des ports d'échouage autour de la marée haute.

Isabelle AUBY souhaite des précisions sur la Sous-finalité « une accessibilité maritime des espaces portuaires restaurée et maintenue ». Le Président indique que cette Sous-finalité concerne notamment les questions de dragage. Il insiste sur la nécessité de conduire une réflexion port par port pour une détermination du niveau de dragage adapté en fonction des besoins des activités et des caractéristiques de chacun d'entre eux.

Claude FEIGNÉ pointe une évolution du marché de la plaisance vers des unités plus longues, plus larges, avec un tirant d'eau plus important. Les caractéristiques d'accessibilité aux ports de ces bateaux sont donc susceptibles de remettre en cause la côte de dragage dans le temps. Une typologie des ports, en particulier en fond de Bassin, sera donc nécessaire pour contenir les éventuelles dérives à la demande d'accessibilité.

Le Président abonde en précisant que cette approche dépend effectivement de la typologie de chaque port et de sa situation géographique. Ce travail de caractérisation pour chaque port pourra être proposé en stratégie d'action.

IV. Un bien exceptionnel à comprendre et à découvrir

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
13. Un espace	26. Une bonne compréhension du Bassin d'Arcachon, de son identité maritime, de ses richesses naturelles et des interactions entre la Nature et l'Homme	 Une offre accessible et cohérente de médiation culturelle, environnementale et scientifique, adaptée à tous les publics Un socle de ressources communes et partagées
comprendre et à pratiquer pour mieux le protéger	27. La connaissance des bonnes pratiques et la compréhension de leur utilité	- L'appropriation individuelle et collective des bonnes pratiques pour le Bassin d'Arcachon
	28. Des opportunités de découverte et de pratique respectueuses du milieu marin	 Une offre riche et diversifiée pour la découverte et l'initiation à la pratique respectueuse du milieu marin Une offre cohérente d'accessibilité à tous les publics
14. Une responsabilité collective et	29. Une mise en réseau de la mosaïque d'acteurs de la sensibilisation à l'échelle du Bassin d'Arcachon	- Une mise en réseau et une animation locale dédiée
partagée de la sensibilisation	30. Une appropriation du Parc naturel marin par les habitants et les acteurs locaux	 Une compréhension et une adhésion aux valeurs portées par le PNMBA Un sentiment d'appartenance à l'AMP renforcé

Aucun commentaire particulier n'a été fait sur cette partie.

B. Un développement durable des activités (renforcé par l'utilité sociale de ce bien commun)

I. Des activités et des pratiques compatibles avec la préservation du milieu marin et la conciliation des usages

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	31. Des modes et des niveaux de prélèvement ou d'exploitation des ressources compatibles avec la préservation des milieux marins	 Des activités de pêche professionnelle et de loisir engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles, dont les ressources halieutiques, du Bassin d'Arcachon Une activité de chasse maritime engagée pour la préservation du bon état des richesses naturelles, dont les populations d'oiseaux, du Bassin d'Arcachon Des impacts des activités de prélèvement ou d'exploitation des ressources biologiques et non-biologiques compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence	
15. Des activités et des pratiques respectueuses du milieu marin	32. Des modes et des niveaux de culture et d'élevage compatibles avec la préservation des milieux marins	 Une activité conchylicole engagée pour la préservation du bon état des richesses naturelles et de l'hydrodynamisme du Bassin d'Arcachon Une activité ostréicole qui maintient une capacité de captage dans le milieu de naissains d'huîtres naturelles Des impacts des activités de culture et d'élevage compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon 	
	33. Des modes et des niveaux de pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec la préservation des milieux marins	 Des activités nautiques professionnelles et de loisir engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon Des activités balnéaires professionnelles et de loisir engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon Des activités de nature professionnelles et de loisir engagées pour la préservation du bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon Des impacts des pratiques nautiques, balnéaires et de nature compatibles avec un bon état des richesses naturelles du Bassin d'Arcachon 	
	34. Un territoire moteur dans l'expérimentation et l'innovation pour la durabilité des activités liées à la mer	 Une dynamique accrue de projets et d'expérimentations sur les technologies, les pratiques et la valorisation des activités durables liées à la mer Un PNM impliqué dans le soutien, la valorisation ou la co-construction de projets innovants pour la durabilité des activités liées à la mer 	
16. Des activités et des pratiques adaptées au contexte maritime local et saisonnier	35. Des pratiques qui favorisent la conciliation des activités	 Une compréhension mutuelle des besoins et exigences des différentes activités qui renforce le lien entre les usagers Une connaissance des spécificités du Bassin d'Arcachon et de son ouvert permettant la pratique et la conciliation des activités 	
	36. Une réglementation connue et respectée par les usagers du Bassin d'Arcachon	- Une connaissance, une compréhension et un respect des réglementations par l'ensemble des usagers du Bassin d'Arcachon	
	37. Une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon	 Une contribution à l'adaptation continue de la règlementation aux enjeux locaux Des réglementations qui considèrent les objectifs du Plan de gestion du PNMBA 	

Thierry LAFON propose une reformulation du Niveau d'exigence concernant les « activités nautiques professionnelles et de loisir » en « activités nautiques professionnelles ou de loisir » pour indiquer plus clairement que l'ensemble des activités nautiques sont concernées.

Isabelle AUBY demande des précisions sur ce qui est attendu de « l'engagement » indiqué dans les Niveaux d'exigence. Melina ROTH indique que cette proposition appelle des travaux à venir, en concertation avec les acteurs concernés, pour la définition des bonnes pratiques pour les différents champs d'activité et les modalités de mise en œuvre.

Concernant la Sous-finalité relative à « une réglementation adaptée aux contextes et aux enjeux du Bassin d'Arcachon », Éric LEVERT souligne la difficulté de l'adaptation des réglementations européennes et nationales aux enjeux locaux. Ce serait à travers les avis rendus par le PNMBA que pourrait être atteint cet objectif, plutôt que par l'élaboration d'une réglementation spécifique.

Le Président répond en soulignant son attachement à cette Sous-finalité telle qu'elle est formulée. Elle reflète en effet la capacité des PNM à porter auprès de l'État des propositions d'adaptation des règlementations aux problématiques locales, en s'appuyant sur les connaissances et la finesse d'analyse développées localement et l'équilibre recherché en Conseil de gestion. Thierry LAFON complète en précisant que ce type de travail peut également être mené au niveau local, notamment à travers les arrêtés préfectoraux.

Il est retenu que les Niveaux d'exigence pourront être explicités, pour faire ressortir la notion de contribution du PNMBA à une meilleure prise en compte des besoins et aspirations réglementaires du territoire.

II. Un territoire qui investit sur une économie de la mer durable en cohérence avec son identité maritime

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
17. Un territoire maritime attractif qui contribue activement à l'économie locale et à ses caractéristiques	38. Des secteurs d'activités maritimes diversifiés, dynamiques et durables	 Les retombées socio-économiques locales liées à l'économie de la mer renforcées Un potentiel d'accueil et de développement de secteurs maritimes, en cohérence avec les enjeux du Bassin d'Arcachon et avec son identité maritime Le maintien d'un tissu socio-économique maritime diversifié
	39. Une économie maritime portée par sa contribution à la préservation du milieu marin et au patrimoine culturel	 Une création de valeurs renforcée par l'excellence environnementale Une économie maritime qui contribue au patrimoine culturel et s'en inspire
	40. Un cadre favorable pour la pérennité des filières professionnelles traditionnelles	- Des filières traditionnelles accompagnées et valorisées
	41. Des productions locales et des savoir-faire maritimes reconnus au-delà du territoire	 Une économie maritime caractérisée par des productions et des prestations locales de haute qualité Une émergence de "filières d'excellence" et/ou de "pôles de compétences" structurés autour de savoirfaire reconnus Une reconnaissance extérieure des productions et savoir-faire du Bassin d'Arcachon

Aucun commentaire particulier n'a été fait sur cette partie.

C. Une connaissance au service de la protection du milieu marin et du développement durable des activités

I. Des connaissances pluridisciplinaires

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence	
18. Des connaissances pluridisciplinaires reconnue	42. Une production de connaissances animée et mise en réseau	 Une production de connaissances adaptée aux enjeux du territoire Des échanges organisés entre les acteurs de la connaissance 	
	43. Un territoire de connaissances du milieu marin reconnu et valorisé	 Un rayonnement international et une coopération scientifique et technique pluridisciplinaire L'intégration locale des évolutions techniques et scientifiques relatives au milieu marin 	

Armelle BONIN-KERDON interroge la signification précise de la notion de « territoire de connaissances ». Melina ROTH indique qu'il est question de l'attractivité du périmètre du Parc naturel marin pour la recherche et propose que la formulation soit retravaillée pour être plus explicite.

II. Une capacité d'observations et d'alertes

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence
19. Une diversité de sources de	44. Une intégration adaptée de l'ensemble des sources complémentaires de connaissances (scientifiques, professionnelles, participatives et empiriques)	 Une utilisation adaptée de l'ensemble des sources disponibles de connaissances Le PNMBA contributeur de l'acquisition de données terrain
connaissances recherchée pour l'observation et l'alerte	45. Une veille active sur l'évolution des populations d'espèces du Bassin d'Arcachon et son ouvert	 Une veille sur les espèces à enjeux (dont Natura 2000), les espèces exploitées et les espèces non indigènes Une connaissance cumulée (sur 15 ans) couvrant l'ensemble des groupes d'espèces Le PNMBA, instance relais identifiée par les observateurs du milieu marin

Isabelle AUBY souligne la difficulté introduite par l'association des mots « populations d'espèces ». Le Président prend note de cette observation et demande aux personnalités qualifiées du Conseil de gestion de proposer une formulation plus juste.

III. Des connaissances partagées

Éléments de Finalités	Éléments de Sous-finalités	Niveaux d'exigence	
20. Une diffusion et des accès aux connaissances adaptés aux publics et aux enjeux	46. Une médiation scientifique en adéquation avec les enjeux et les acteurs du territoire	- Le PNMBA acteur central de la médiation scientifique locale	
	47. Une connaissance pluridisciplinaire au cœur des décisions	- Le PNMBA centre de ressources pour les enjeux liés à la mer	

Aucun commentaire particulier n'a été fait sur cette partie.

Pour clôturer ces échanges, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape de l'élaboration des Finalités, Sous-finalités et les Niveaux d'exigence du Plan de gestion permettant de poursuivre le travail d'élaboration du Plan de gestion.

Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le Décision point d'étape de l'élaboration des Finalités, Sous-finalités et les Niveaux d'exigence du Plan de gestion.

5.5. Éléments de Gouvernance

De par les thématiques traitées, le Parc naturel marin est impliqué dans différentes échelles de gouvernance européennes et nationales, sectorielles, régionales, locales, partenariales... (figure 5).

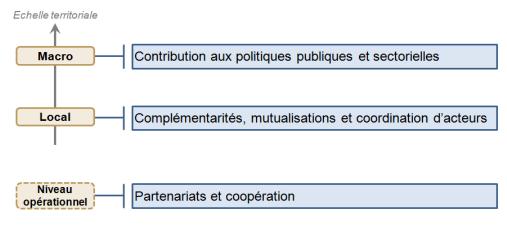


Figure 5 : différentes échelle d'implication du PNMBA

L'implication du Parc naturel marin pourra à chaque fois être différente selon qu'il soit contributeur, acteur, pilote, etc.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de gestion appelle également une complémentarité des efforts des acteurs compétents autour des Finalités, Sous-finalités et Niveaux d'exigence avec des liens à définir autour de partenariats, de mutualisations ou encore de coopération...

Un premier travail a été engagé pour identifier les complémentarités entre le Parc et les différents acteurs compétents afin d'établir une grille de lecture des liens et interférences entre les Finalités du

Plan de gestion, et les champs de compétences propres à chacun. Cette grille, encore à compléter, permettra au Parc de mieux identifier les contributions et partenariats à organiser ou mettre en place et les acteurs qu'il conviendra de consulter selon les différents sujets abordés.

Le Président souligne l'importance de ce travail pour que, quel que soit le sujet, tous les acteurs concernés soient associés avec la transparence nécessaire.

6. Information sur la mise en place de l'AFB

6.1. Contexte apporté par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées intègrera l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Cette agence est créée par un regroupement de 1 200 agents issus de :

- l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
- l'Agence des aires marines protégées (AAMP),
- les Parcs nationaux de France (PNF),
- l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN).

Cette évolution s'inscrit dans le contexte mis en place par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Des principes généraux de cette loi sont brièvement présentés pour les éléments concernant les milieux marins avec notamment la définition de la biodiversité et les grands principes associés à sa reconquête.

L'AFB est un établissement public de l'État à caractère administratif. Elle contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins à :

- la préservation, gestion et restauration de la biodiversité ;
- le développement des **connaissances**, des ressources, des usages et des services écosystémiques attachés à la biodiversité ;
- la gestion équilibrée et durable des eaux ;
- **l'appui** scientifique, technique et financier aux politiques publiques et privées, y compris soutien aux filières de croissances vertes et bleues ;
- la contribution à l'exercice de **missions de police** administrative et de police judiciaire relatives à l'eau et à l'environnement, en liaison avec les établissements publics compétents dans le cadre d'unités de travail communes
- •

6.2. Schéma et calendrier de mise en œuvre de l'AFB

L'AFB sera dotée d'un Conseil d'administration (figure 6), d'un conseil scientifique et de 3 comités d'orientation (Eau – Mer – Outre-mer).

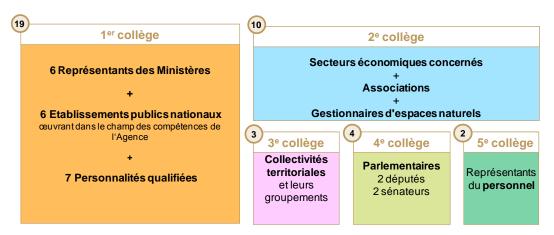


Figure 6 : composition du Conseil d'Administration (38 membres) art. 21 de la loi du 8 août 2016

L'AFB aura une forte dimension territoriale (figure 7) avec une vision intégrée Terre-Eau-Mer de la biodiversité et le rapprochement des différentes structures autour de perspectives de mutualisation. Le Président précise également que les Parc naturels marins ont un statut bien particulier au sein de l'AFB du fait de leur gouvernance locale par leur Conseil de gestion.

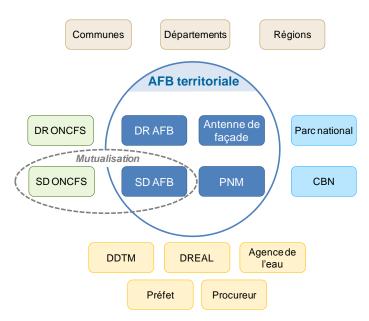


Figure 7 : organisation territoriale de l'AFB

Le premier contrat d'objectif et de performance ne sera mis en place que pour 2018 mais une feuille de route permettra de garantir dès 2017 la continuité des missions des établissements intégrés (et rattachés) et engager la prise en charge des nouvelles missions.

Quelques premières initiatives en 2017 visant à illustrer les évolutions apportées par la création de l'Agence concerneront notamment la mobilisation citoyenne sur un enjeu planétaire, des actions concrètes de reconquête de la biodiversité et l'accompagnement des acteurs dans le développement des territoires.

Le Président indique la volonté des préfigurateurs de l'AFB de mettre en avant les Parcs naturels marins comme des vitrines concrètes et visibles de l'AFB dès 2017 ce qui devra également permettre au PNMBA de mettre en place, dès l'adoption de son Plan de gestion, les premières actions.

Jacqueline RABIC soulève le problème d'une sous représentation du maritime au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Aquitaine (ARBA) et appelle une certaine vigilance sur ce point. Le Président souligne la confusion actuellement possible entre l'ARBA et l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) dont la création pourra s'inscrire dans un partenariat de l'AFB avec les Régions.

7. Questions diverses

7.1. Les locaux

Les locaux actuels du Teich devront être rendus fin février. La recherche de nouveaux locaux est toujours en cours. Il est de plus en plus évident que les prochains locaux seront provisoires car il n'y a pas actuellement de perspectives permettant d'accueillir une équipe de 10 personnes sur les sites portuaires.

Ces locaux provisoires permettront d'avoir le temps nécessaire pour trouver des locaux définitifs adaptés au Parc sur le long terme.

7.2. Circulation des avions et des hélicoptères de tourisme

Jacques STORELLI souhaite que soit abordé en questions diverses le sujet concernant la circulation des avions et des hélicoptères de tourisme qui impacte la quiétude de l'avifaune et de ses habitats. Le Président indique que le sujet a déjà été abordé en Bureau du Conseil de gestion le 16 juin 2016. Jacques STORELLI remarque que la question traitée en Bureau portait sur une revue du contexte réglementaire et reformule sa demande interroger la capacité du milieu environnemental du Bassin (notamment faune et avifaune) à supporter la pratique d'hélicoptères ou d'avions touristiques.

Le Président indique que cet aspect sera traité à travers la finalité du Plan de gestion relative aux impacts cumulés et pourra donc être vu dans ce cadre.

7.3. Délibération du Bureau du Conseil de gestion concernant la demande de régularisation de l'AOT du centre de thalassothérapie

Vital BAUDE souhaite des précisions sur l'avis relatif à l'AOT du centre de Thalassothérapie traité au dernier Bureau. Il interroge en particulier le délai de deux ans accordé pour la mise en conformité du dossier et les nombreux points négatifs relevés dans l'instruction du dossier.

Melina ROTH rappelle qu'il s'agit d'une saisine pour régularisation, l'activité étant déjà installée et ayant déjà fait l'objet de l'attribution d'une AOT à plusieurs reprises. Des points faibles sur ce dossier ont été notés et des compléments ont été demandés. Néanmoins, le principe retenu par les membres du Bureau consistait à ne pas interrompre l'activité par manque d'éléments mais de mieux la renseigner sur une période transitoire avant le renouvellement de la demande sous deux ans. Cette durée transitoire de deux ans est fondée sur le délai nécessaire pour la production d'une notice d'incidence Natura 2000 et l'instruction d'une nouvelle AOT.

Le Président précise qu'à l'étude du dossier, il manquait des éléments mais que, pour autant, le dossier n'est pas forcément défaillant. Le Parc a donné simplement son avis, avec des recommandations, aux services instructeurs.

8. Prochaines dates

Une nouvelle phase de concertation va débuter avec de nouveaux entretiens bilatéraux, des groupes de travail, des commissions thématiques, pour aller vers un prochain Conseil de gestion en début d'année (figure 8). Lors de ce prochain Conseil de gestion, un document sera proposé ainsi que la première ébauche de Carte des vocations et une approche plus complète des indicateurs.

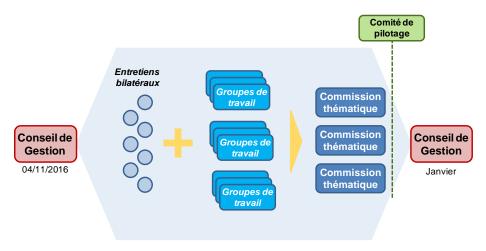


Figure 8 : illustration de la quatrième vague de concertation

Une large concertation des acteurs et partenaires sera à nouveau mise en place en janvier et février autour de l'élaboration de la carte des vocations.

En mars, une première version écrite sera proposée avec en perspective, les différentes relectures encore nécessaires en vue d'une validation en Conseil de gestion d'un document abouti début juin 2017 (figure 9).

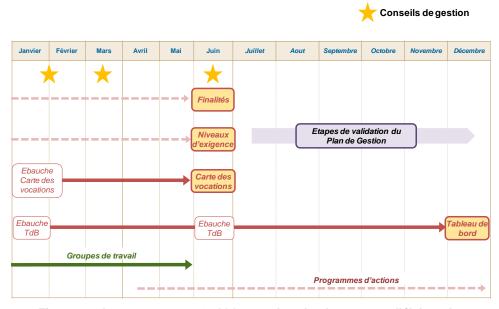


Figure 9 : chronogramme 2016-2017 pour la suite des travaux d'élaboration du Plan de gestion du PNMBA

Dominique CHRISTIAN, sous-préfète d'Arcachon annonce son prochain départ à la retraite et remercie l'équipe du PNMBA du travail réalisé en lui souhaitant « bon vent ».

François DELUGA s'associe aux applaudissements des membres du Conseil de gestion et remercie Dominique CHRISTIAN pour sa participation très importante dans la mise en place de ce Parc.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des délibérations et décisions

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour du Conseil de gestion est adopté.	PNMBA_2016_31
Délibération	Le compte-rendu du Conseil de gestion du 4 novembre 2016 est adopté.	PNMBA_2016_32
Décision	Après concertation, les membres du Conseil de gestion valident le point d'étape de l'élaboration des Finalités, Sous-finalités et les Niveaux d'exigence du Plan de gestion.	